

COMMUNE DE SAINT-MAIXANT
PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 10 novembre, le conseil municipal de Saint-Maixant s'est réuni à la salle polyvalente communale sous la présidence de M. BERNADET Alain, Maire.

Date de convocation

5 novembre 2020.

Présents (15)

M. BERNADET Alain, Maire.

Mme LE LAGADEC Magali, M. DULUC Gérard, Mme GAURY Angélique, Adjoint ;

Mme ARQUEY Patricia, Mme AURAIN Christiane, Mme BERTRAND Nathalie, Mme CHARDONNET Fabienne, Mme POINSTAUD Aurélie ; M. EMMANUEL-EMILE Juliot, M. FIEVET Rudy, M. MAINET Aurélien, M. MEUNIE Jean-Christophe, M. ORGET Julien, M. RAMON Wilfried.

Pouvoir (00)

Néant.

Excusés (04)

Mme BANOS Catherine, Mme CHAUDERON Catherine, Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie ; M. DEYRIARD Cédric.

Secrétaire de séance

Mme BERTRAND Nathalie.

0. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 OCTOBRE 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le budget primitif 2020 de la Commune ;

M. le Maire propose au conseil d'autoriser la décision modificative n°2 qui se résume comme suit :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 022 : Dépenses imprévues Fon.	20 000.00 €	
D 023 : Virement vers section Inv.		20 000.00 €
D 21534-107 : Eclairage public		13 000.00 €
D 21582-32 : Acquisition matériel		7 000.00 €
R 021 : Virement de section Fon.		20 000.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Autorise** la décision modificative n° 2.

2. REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

M. DULUC présente au Conseil le diagnostic et les orientations du RLPI. Concernant la signalétique publicitaire, la commune de Saint-Maixant est concernée par un seul panneau. Celui-ci est amené à disparaître ; le propriétaire a été prévenu.

Vu le diagnostic et les orientations du RLPI,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donne** un avis favorable sur le diagnostic du RLPI ;

Par ailleurs, le conseil a débattu sur les orientations du RLPI mais sans vote formel.

3. DETERMINATION DES CRITERES D'EVALUATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE DES AGENTS

M. le Maire présente au conseil un projet de délibération portant sur les critères d'évaluation de la valeur professionnelle des agents. L'entretien professionnel des agents est réalisé annuellement en fin d'année civile (la commune emploie actuellement 19 agents).

M. le Maire réalise les différents entretiens professionnels avec l'aide des adjoints, du secrétaire général et des responsables des services.

Le projet devra être transmis au comité technique pour avis avant d'être validé définitivement.

Le projet prévoit de retenir les critères suivants :

Les résultats professionnels

Evaluation de la réalisation des activités figurant dans la fiche de poste par rapport aux objectifs fixés. Prise en compte des conditions d'organisation et de fonctionnement du service

Evaluation sur une échelle de 4 niveaux (atteint, partiellement atteint, non atteint, sans objet).

Les compétences techniques et professionnelles

Evaluation de la maîtrise des compétences du métier figurant dans la fiche de poste.

Evaluation sur une échelle de 4 niveaux (acquis, en cours d'acquisition, non acquis, sans objet).

Bilan des formations

Evaluation des formations suivies dans l'année.

Evaluation des effets constatés (connaissances, compétences).

La manière de servir

Implication au sein des projets et de la collectivité - Sens du service public - Réserve, discrétion et secret professionnels - Disponibilité - Esprit d'initiative et de créativité.

Evaluation sur une échelle de 4 niveaux (satisfaisant, à améliorer, insuffisant, sans objet)

Les qualités relationnelles

Capacité à travailler en équipe et en transversalité - Capacité à transmettre ses connaissances - Capacité d'adaptation.

Evaluation sur une échelle de 4 niveaux (satisfaisant, à améliorer, insuffisant, sans objet)

Le cas échéant - Les capacités d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Capacité à piloter, animer et organiser une équipe - Capacité à maintenir la cohésion d'équipe - Capacité à définir et négocier les missions et objectifs - Capacité à superviser, déléguer et évaluer - Capacité à mobiliser et valoriser les compétences individuelles et collectives - Sens de l'écoute et attention portée aux collaborateurs - Capacité à prévenir, à résoudre les conflits et à la médiation - Capacité au dialogue, à la communication et à la négociation - Capacité d'expertise (connaissances et savoir-faire spécifiques au poste).

Evaluation sur une échelle de 4 niveaux (satisfaisant, à améliorer, insuffisant, sans objet)

Le conseil décide de retenir les critères exposés ci-dessus et de transmettre le projet de délibération au comité technique.

4. ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DE LA MAIRIE : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU SDEEG

M. le Maire présente au Conseil le dossier du SDEEG les travaux de réseau pour la réalisation de l'Eclairage Public place de la mairie en 2021. Le projet porte sur l'installation de 3 mâts aiguilles. La partie génie civil été réalisée en 2020.

Coût de l'opération :

- Montant des travaux HT : 18 896,01 € ;
- Maîtrise d'Œuvre + Coordinateur Hygiène et Sécurité HT : 1 322,72 € ;
- TVA : 3 779,20 € ;
- Montant total des travaux TTC : 23 997,93 €.

Plan de financement :

- SDEEG : 3 779,20 € (20 % du montant HT des travaux - hors maîtrise d'œuvre - plafonné à 60 000,00 €) ;
- Commune : 20 218,73 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de réaliser les travaux de réseau pour la réalisation de l'Eclairage Public place de la mairie en 2021 ;
- **Sollicite** l'aide financière du SDEEG pour un montant de 3 779,20 €.
- **Donne** à M. le Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

5. ECLAIRAGE PUBLIC : COUPURE LA NUIT

M. le Maire rappelle que la lutte contre la pollution lumineuse est une des orientations inscrites dans la profession de foi. Il est conseillé aux communes qui pratiquent des coupures nocturnes (en général de minuit à 5 heures du matin) de communiquer sur ces coupures de nuit auprès des habitants, d'organiser des réunions publiques en amont, de renforcer la sécurité routière, etc., et d'inscrire cela via un arrêté municipal.

Les devis présentés par M. DULUC sont les suivants :

- Coupure de la totalité de la commune : 17 834,33 €
- Coupure de la totalité de la commune hors RD n° 10 (route de Gascogne) : 54 317,55 €.

Cette dernière opération est plus coûteuse car il faut effectuer des fouilles, poser et/ou déposer des lignes, etc. Le gain ANNUEL estimé pour une coupure totale est de 1 755.99 €. Il faut donc environ 10 années pour amortir le coût du devis n°1.

Etant donné le coût, il semble préférable d'engager des travaux pour la totalité de la commune, et non pas par quartier. Il convient de se renseigner sur l'existence d'aide financière pour ce type d'aménagement

Le conseil municipal ne donne pas suite à ce devis. Dans l'immédiat, la commune doit au moins privilégier l'installation d'ampoules LED lors du changement d'un éclairage public.

6. AXA - PROPOSITION « ASSURANCE SANTE POUR VOTRE COMMUNE »

M. le Maire présente une proposition d'offre promotionnelle du groupe AXA « Assurance santé pour votre commune ». Il fait suite au démarchage d'un assureur auprès de la mairie.

Des conseillers mettent en garde de toute mise en vitrine d'un groupe d'assurances, plutôt que d'un autre.

Si la commune entend proposer ce genre de produits aux administrés, alors il conviendra de faire un appel d'offres afin de mettre en concurrence différents assureurs. Mme LE LAGADEC mentionne que la communauté de communes réfléchit à être le relai d'offres de complémentaire santé. Le conseil préfère surveiller ce qu'il sera proposé au niveau de la communauté de communes avant d'initier toute démarche sur la commune.

7. DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DES SES DELEGATIONS

4°) Marchés publics inférieurs a 40 000,00 € - Signature devis

ERMHES - Réparation ascenseur PMR - 2 950,21 € TTC ;

G-TECH – Achat d'une nouvelle balayeuse - 6 010,80 € TTC (reprise de l'ancienne balayeuse) ;

Cabinet PRADAL - Elaboration dossier permis de construire pour WC place de la mairie - 960,00 € ;
APS – remplacement sirène alarme atelier municipal - 356,90 € ;
ERGONEOS - Achat d'un siège spéciale petite enfance pour les ATSEM – 331,00 € ;
YLEA – Maintenance défibrillateur (obligation légale) – 203,99 €.

15°) Droit de préemption urbain - opérations inférieures à 500 000,00 €.

M. le Maire de Saint-Maixant ayant indiqué à M. le Président de la CdC du Sud Gironde ne pas être intéressé par les biens suivants, celui-ci a renoncé à son droit de préemption urbain sur les biens suivants :

➤ **DIA 33438 20 A0018– Vente MARIN - MORIN-DAUBA**

Bien : Maison de 187 m² sur un terrain de 1 374 m².

Adresse : 5, allée de la Sérénité 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AK n° 48).

Propriétaires : M. MARIN Damien.

Prix : 260 000.00 €.

➤ **DIA 33438 20 A0022 – Vente SARL ELMA - CHEVALIER**

Bien : Terrain de 718 m².

Adresse : Lieu-dit Baudet (lot 1) 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AK n° 105).

Propriétaires : SARL ELMA.

Prix : 60 000.00 €.

➤ **DIA 33438 20 A0023 – Vente SARL ELMA - MOUNIER**

Bien : Terrain de 825 m².

Adresse : Lieu-dit Baudet (lot 7) 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AK n° 105).

Propriétaires : SARL ELMA.

Prix : 64 000.00 €.

➤ **DIA 33438 20 A0024 – Vente SARL ELMA – ROSSI / FRIDEL**

Bien : Terrain de 832 m².

Adresse : Lieu-dit Baudet (lot 4) 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AK n° 105).

Propriétaires : SARL ELMA.

Prix : 64 000.00 €.

8. RAPPORT DES DELEGUES

8-1. M. le Maire

- 7 octobre : réunion communauté de communes sur la mobilité.
- 8 octobre : AG de Gironde Ressources à Eysines.
- 14 octobre : formation sur les pouvoirs de police du Maire.
- 23 octobre : entretien avec le propriétaire de la construction illégale. Contact pris avec le service juridique de Groupama pour évaluation des frais d'avocat. Une procédure (vraisemblablement longue) est engagée.
- 23 novembre : réunion avec M. DUCOS (directeur du centre routier de Langon) et Mme SEGUIER (responsable de Gironde Ressources) pour travailler sur le dossier voie verte.

8-2. M. DULUC

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

L'OPAH-RU lancée par la CdC du Sud Gironde peut vous aider à améliorer le confort de votre logement, réduire les factures d'énergie, faciliter l'autonomie des personnes âgées et à mobilité réduite ou relouer votre bien en toute sécurité. Dans le cadre de cette opération, vous pouvez bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement gratuit et personnalisé (sous conditions). Les 37 communes de la CdC sont concernées par cette opération. Depuis son lancement en novembre 2018, 126 logements ont déjà été financés.

Organisation générale d'une OPAH

- Un dispositif partenarial avec une action concertée entre la CdC, l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANHA), le Département et d'autres partenaires du logement en faveur de la réhabilitation du patrimoine bâti et de l'amélioration du confort des logements ;
- Un dispositif d'incitation pour permettre à des propriétaires privés de bénéficier de subventions lorsqu'ils souhaitent réaliser des travaux dans leur(s) logement(s) et leur proposer également une ingénierie technique et administrative gratuite ;
- Décliné par une convention de 5 ans maximum et signée entre les différents partenaires.

Pour quels travaux et dans quel but

Le programme d'intervention en Sud Gironde vise la réhabilitation sur 5 ans :

- de 400 logements de propriétaires occupants pour réaliser des travaux d'économie d'énergie, favoriser le maintien à domicile et assurer un meilleur confort de vie ;
- de 75 logements de propriétaires bailleurs pour développer l'offre de logements locatifs privés.

Pour qui ?

Critères cumulatifs d'éligibilité : logements de plus de 15 ans, travaux réalisés par des professionnels du bâtiment (label RGE Reconnue Garant de l'Environnement, instauré en 2011), travaux ne doivent pas commencer avant l'obtention des accords de subventions.

Pour les propriétaires occupants sous condition de ressources (revenu fiscal de référence N-1) :

Pour les bailleurs, condition de conventionnement et de gain énergétique :

- Gain de performance minimum de 35 % après travaux ;
- Les logements doivent être loués pendant 9 ou 12 ans à des loyers plafonnés (selon la surface et la commune).

Le volet RU

En accompagnement des OPAH, il s'agit de renforcer l'action publique sur des périmètres ciblés pour permettre une requalification globale des centres historiques de Langon, de Villandraut et de Saint-Macaire.

Outils

- Favoriser la reconquête du bâti ancien délaissé et valoriser le patrimoine
- Cibler les logements les plus dégradés nécessitant un accompagnement fort des propriétaires et/ou des occupants

Quelques chiffres clés depuis novembre 2018

3 512 663,00 € de travaux engagés – 2 125 000,00 € de subventions accordées – 375 000,00 € de prêts sociaux accordés

156 logements en cours de travaux – 338 personnes au confort amélioré – 512 propriétaires renseignés – 106 dossiers d'économie d'énergie – 40 dossiers de maintien à domicile – 14 dossiers de dégradation lourde

6 ravalements de façade

144 dossiers de propriétaires occupants validés en 2 ans pour un objectif de 160

12 rénovations de logements locatifs validées en 2 ans sur un objectif de 30

Répartition des 3 512 663 € :

- | | |
|----------------------------------|-------------|
| - ANAH : | 1 514 458 € |
| - CONSEIL DEPARTEMENTAL : | 235 293 € |
| - ACTION LOGEMENT : | 140 261 € |
| - CAISSES DE RETRAITE : | 110 796 € |
| - CDC SUD GIRONDE : | 70 500 € |
| - AUTRES CAISSES (MSA, CAF...) : | 44 947 € |
| - COMMUNES (volet RU) : | 10 656 € |

Un financement moyen du programme des travaux de 73% pour les propriétaires occupants et de 41% pour les projets locatifs

Le Centre Régional d'Eco Energétique d'Aquitaine (CREAQ)

Le CREA est un service public de la rénovation énergétique

Rappel des objectifs de la Région Nouvelle Aquitaine par le biais d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

- Souhaite couvrir la totalité du territoire de Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) dès 2021 ;
- Propose une phase transitoire en 2021 pour les EPCI qui ne sont pas encore prêts (dites « Plateforme en devenir ») ;
- Ne financera pas une PTRE par EPCI (objectif PTRE > 100 000 habitants idéalement mais pourra s'adapter aux contextes locaux) ;
- Impose la réalisation de missions en faveur des particuliers type détection, sensibilisation et accompagnement qui seront financées par la région (= missions obligatoires)
- Propose la possibilité de financer des missions optionnelles voire des missions concurrentielles

AMI Régional : les missions obligatoires

- Information de 1er niveau : permettre aux ménages de faire un choix basé sur l'information la plus neutre et exhaustive possible ;
- Conseil personnalisé : informations spécifiques aux ménages en fonction de leurs besoins, revenus, situation sociale ;
- Accompagnement des ménages pour la réalisation des travaux de rénovation globale ;
- Sensibilisation, communication, animation des ménages ;
- Sensibilisation, communication, animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux.

Sur le territoire de la CdC- 2021

Engagements :

Signature d'une convention de partenariat entre la CdC et le CREAQ incluant les modalités d'intervention suivantes :

- Soutien logistique (mise à disposition de salles en cas de permanences sur le territoire ou de conférences publiques par exemple) ;
- Communication locale ;
- Participation à la gouvernance de la plateforme.

Les objectifs 2021 sur la CdC (~40 000 habitants)

Missions	Objectifs 2021
Information 1er niveau	350
Conseil personnalisé	200
Accompagnement Travaux	15
Animation Ménage	3 à 6 jours
Animation Pro	3 à 7 jours

Cette activité est estimée à un mi-temps sur 2021

Pour information, le CREAQ a réalisé :

- 67 conseils personnalisés en 2020 (au 24/07) ;
- 114 conseils personnalisés en 2019 ;
- 60 conseils personnalisés en 2018 ;
- 52 conseils personnalisés en 2017.
-

PLUi : bilan au 30 septembre 2020

Bilan du zonage PLUi CCSG, décliné en fonction de l'armature et des communes :

Un zonage habitat stabilisé de 178 ha répartis comme suit :

- 76 ha en zone U (dents creuses, parcellaires divisibles) ;
- 102 ha en zone AU (extension).

Ce qui permet d'envisager un total de logements de 2306 répartis :

- 1 198 logements en réinvestissement ;
- 1 108 logements en extension.

Point d'étape sur la compatibilité SCoT/PLUi en termes de logements :

SCoT : 2221 logements - PLUi : 2306 logements

Armature urbaine au sens du SCoT	Répartition des logements selon le SCoT (en nbre de logements)	Répartition actuelle du PLUi (en nbre de logements)
Pôle	760	810 (+50)
Pôle relais	538	463 (-75)
Pôle intermédiaire, de proximité et Communes Rurales	923	1033 (=110)
TOTAL	2221	2306

Il y a une répartition équilibrée du territoire au regard du SCoT.

Les CDC traversées par la Garonne sont :

- Convergence Garonne
- Réolais en Sud Gironde
- Sud Gironde

Le PLUi permet à une CdC d'actionner un « outil de flexibilité » :

- Qui permet de répartir les droits à construire à 10% entre les pôles et les pôles relais d'une part et entre les pôles de proximité et les CC d'autre part ;
- Et enfin, possibilité de répartir les droits à construire des communes « pôle et pôle relais » riveraines de la Garonne à hauteur de 10% vers les pôles de proximité et communes rurales (prise en compte des zones inondables).

Ce qui donne pour le PLUi :

52% de réinvestissement (+12%) et 48% en extension (-12%), et le SCoT (40% et 60 %), mais la compatibilité est respectée. Le PLUi équilibre davantage les objectifs de construction.

OAP habitat

14 en zones U et 50 en zones AU (extension), permettant de réaliser 1337 logements : 242 en zones U et 1095 en zones AU.

Zonage économique : en cours de finalisation

- Zones identifiées touchées par de nombreux enjeux économiques : zones humides, espèces protégées ;
- Choix à faire en fonction de ces enjeux mais aussi en des types de besoins des entreprises ;
- Concertation engagée avec les services de l'état.

Des OAP économiques à réaliser en fonction des choix sur les lieux de développement économique.

Le SCoT estimait le potentiel global de 53 ha en zones commercialisables sur Bazas, Bernos-Beaulac, Landiras, Aillas, Loupiac de La Réole, Sauveterre, Targon, Toulonne, Mazères, Le Pian sur Garonne, Hostens et Fargues (CDC Sud Gironde).

Aujourd'hui, il n'y a plus de disponibilités à Mazères, à Hostens peu voire pas de terrains restants et à Fargues contraintes importantes des espaces en question par rapport aux zones humides et à la biodiversité, sans compter l'absence de desserte à ce jour.

En conclusion, pour le PLUi, le choix des zones AU est encore incertain.

Planning prévisionnel :

- Octobre 2020 : finalisation du dossier d'arrêt pour le volet habitat ;
- Mi-octobre : réception des éléments sur l'économie ;
- Fin octobre : finalisation de l'évaluation environnementale ;
- Fin octobre/début novembre : finalisation du PLUi ;
- Décembre : réunions publiques (4) et réunion PPA.

Fin janvier 2021 : arrêt du projet pressenti.

9. RAPPORT DES COMMISSIONS

9-1. Commission technique – Rapporteur M. DULUC

Voie Verte

Le 21 octobre 2020, Mme SEGUIER de Gironde Ressources est venue à la Mairie pour faire le point sur notre projet. Suite à cette entrevue, M. le Maire a pris contact avec M. DUCOS du Centre Routier afin de caler une nouvelle réunion qui aura lieu à la Mairie le 23 novembre 2020 en présence de Mme SEGUIER.

Le centre routier serait favorable à ce que notre projet soit complété par une autre voie verte qui partirait du rond-point de Malagar, emprunterait la rue Casquit et l'allée de la Sérénité jusqu'au rond-point de Laborie afin de rejoindre le collège du Pian sur Garonne en toute sécurité.

RA des Vignes

Pose et mise en eau prévues les 5 et 6 novembre par la Société Aqua TP. Puis validation par les services de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et du SDIS 33.

La pose des clôtures débutera semaine 47 ou 48.

Eglise

Diagnostic de la charpente et de la toiture effectué le lundi 2 novembre par l'architecte M. MOGENDORF et la société BAPSALLE (charpentier). En attente du compte rendu de M. MOGENDORF.

En attente du diagnostic, mais à priori la charpente est en très bon état. En revanche, la toiture est à refaire ainsi qu'une reprise du plâtre, à l'intérieur, à la jonction de la nef et du transept.

A réception du diagnostic, reprise de contact avec la DRAC pour la mise en place de la suite de la procédure (notamment au niveau de la conduite et l'étude des interventions à réaliser et au niveau des contraintes réglementaires, architecturales et techniques que le projet devra respecter).

Aménagement du bourg

En attente de la matérialisation des 5 sorties privées sur la voie verte côté Ouest (17/19/21/21bis/et rue de l'atelier technique) ;

Encore un peu de signalisation verticale à effectuer sur la voie verte et également des panneaux à installer sur les poteaux des feux tricolores et un panneau « feux tricolores à 150 m » à installer côté Cadillac ;

La déclaration de travaux concernant le bâtiment qui recevra les WC est en cours d'instruction ;

La dalle pour les WC a été posée et l'installation des WC est prévue semaine 50 ou 51 ;

Le montage des murs abritant le WC public devrait commencer cette semaine et se poursuivre avec le tracé des allées d'accès au WC et cela jusqu'à la fin de l'année ;

Enlèvement du poteau EP béton n° 8 effectué et mise en place d'un poteau bois Télécom/EP en retrait des feux tricolores « piétons » ;

L'entreprise ANTOINE ESPACE VERT a commencé la pose de la végétation ;

Divers petits travaux de finition : bordures trottoirs à refaire, traitement en cours des stabilisés reliant les différentes places de la Mairie, etc.) ;

La mise en place du marquage sur la place se termine les 12 et 13 novembre ;

La pose des ganivelles se fera en S48 ;

La plantation des végétaux en S49 ;

L'engazonnement autour des WC et la plantation des arbres se feront au 1er trimestre lorsque les travaux seront terminés ;

Une allée (non PMR) d'accès direct de la Mairie au WC sera rajoutée : dallage posé directement sur les copeaux.

- Divers

Réparation du lave-vaisselle de la cuisine en cours (remplacement en attente) ;

Vérification des installations électriques effectuées par la société APAVE le 22 octobre ;

Pose des panneaux d'interdiction " camping-car/camping sauvage" effectué dans la semaine le 12/10 ;

Nettoyage des allées du grand cimetière et engazonnement effectué le 02/11 ;

Suite à des dégradations, remplacement de deux baies vitrées à la salle des fêtes ;

Réparation des chaudières du presbytère et de la Mairie ;

Vérification des chaudières par la société MCD les 02 et 04 novembre ;

Divers petits travaux d'entretien à l'école ;

Mise en place d'une maintenance pour le défibrillateur acheté en 2013 (obligatoire depuis cette année) ;

Le SDIS a effectué le contrôle des Points Eau Incendie (PEI) publics les 27 au 28 octobre.

9-2. Commission école et jeunesse – Rapporteur Mme GAURY

- 6 octobre : Commission petite enfance

document disponible en mairie sur le bilan de tous les offres d'accueil sur le territoire.

- 24 octobre : Réunion commission école (mairie)/Ecole/APS/APE/CVLV.

Compte rendu :

Les élus de la commission Ecole souhaitent organiser régulièrement des rencontres entre partenaires (mairie, école, APS et APE) afin de travailler ensemble aux différentes problématiques autour de l'école et de l'accueil des enfants. Il ne s'agit pas de « rejouer » les conseils d'école, mais plutôt de mettre en place des moments d'échange réguliers afin que chacun ait le même niveau d'informations et surtout, afin de se donner la possibilité d'agir ensemble quand un problème se présente. Cette première rencontre a aussi pour objectif de se présenter : nouveaux élus, nouvelle équipe enseignante et nouveau bureau de l'APE.

Accueil périscolaire : le nombre d'enfants fréquentant l'accueil périscolaire n'a jamais été aussi élevé. Il y a eu des pics de fréquentation avec 87 enfants, plus particulièrement le soir. La moyenne est actuellement entre 70 et 80 enfants, ce qui est un nombre élevé à mettre en relation avec le nombre d'animateurs (6 actuellement, il manque au moins un animateur).

La jauge maximum était de 90 enfants. Elle a été remontée à 100 après avis via le site internet DRDJSCS (plus connu sous l'ancienne appellation Jeunesse et Sport). Il faut savoir que cette jauge n'est pas conditionnée par un audit des locaux ou des moyens humains et financiers de la collectivité. Elle pourrait donc être équivalente au nombre d'enfants fréquentant l'école. Seul l'accueil des enfants en classes de maternelle est soumis à l'appréciation du médecin de la PMI. Mais depuis l'arrêt des TAP, nous n'avons pas eu de contact avec lui.

La mairie a mis la salle des fêtes et le foyer à disposition de l'APS et l'école, la salle de motricité.

Il y a beaucoup d'enfants jusqu'à 17h30. La fréquentation diminue pour la dernière heure d'ouverture de l'accueil périscolaire. Toutefois, cela semble compliqué de faire venir une personne seulement pour 1 heure

par soir. Le CVLV envisage plutôt de faire venir un animateur/intervenant extérieur sur un projet d'animation bien ciblé. La mairie a demandé un devis au CVLV.

Il faudra faire le point à la rentrée.

Ecole : les deux journées de décharge « Direction » de Mme Hermann sont le lundi et le mardi. Tous les lundis matin, elle rencontre M. GAURY ou M. le Maire.

5 nouveaux enseignants ont rejoint l'équipe pédagogique : Mme Hermann à la Direction/PS et Mmes SACCAVINI, LERAY De GUIO, et M. DEFRANCQ

Le projet d'école arrive à son terme cette année (comme toutes les écoles du territoire). C'est donc une année « blanche » consacrée au bilan du projet précédent (échéance en février 2021), puis à l'écriture du nouveau projet (échéance en mai 2021). Mme Hermann souhaite que le nouveau projet s'articule autour des thèmes suivants :

- Valorisation du patrimoine (à ce sujet, elle a déjà pris contact avec M. FONTEYREAUD, propriétaire viticole ; des enfants ont visité les vignes et une visite du chai devrait se faire prochainement).
- L'environnement
- Climat scolaire ; l'objectif est d'améliorer la communication avec les parents.
- L'inclusion des enfants en situation de handicap.

L'équipe enseignante souhaiterait aussi qu'un poulailler soit installé. La mairie est disposée à prêter le terrain derrière le bâtiment du cycle 2, à condition que le problème de l'entretien durant les vacances scolaires soit résolu. Une solution a été trouvée par l'école.

4 AESH sont affectés à l'école. L'achat de matériel pour les enfants à besoin particulier est à l'étude entre l'école et la mairie.

Des problèmes de violence verbale et physique sont récurrents en cour de récréation, sur le temps scolaire ou méridien.

L'équipe enseignante réfléchit à l'installation de différents « coins jeux » dans la cour. Il s'agit en fin de compte d'un levier non négligeable pour réduire les comportements violents. L'APE avait aussi engagé cette réflexion ; ce qui avait conduit à l'installation de table de ping-pong. La mairie est disposée à aider financièrement à la réalisation de cette demande. L'APE propose aussi son aide financière. Une concertation via les carnets de liaison des enfants est lancée par l'équipe enseignante. L'idée est aussi d'impliquer les familles et les enfants dans ce choix d'aménagement.

Temps méridien / Restaurant scolaire : l'installation de « coins jeux » dans la cour imposera une surveillance et une animation différente de ce qu'elle est à l'heure actuelle. Ce sujet sera à réfléchir pour le temps méridien.

Depuis un peu plus d'une semaine, la cantine propose 3 services. La mairie doit faire le point sur l'organisation du temps méridien : effectif suffisant d'agents ? Définition correcte des missions de chacun ? Il convient de relancer rapidement la commission cantine afin que les parents d'élèves soient associés à l'organisation et afin de dresser un bilan de manière plus régulière.

20h : Fin de la réunion

Accueil périscolaire : OK avec 2 animateurs supplémentaires : un tous les jours et un autre mardi et jeudi. Problèmes de violence verbale et physique : action de la directrice avec les familles. M. le Maire a aussi reçu une famille. Il a été convenu que tous les mardis et vendredis matin, l'enfant rencontre M. le Maire.

9-3. Commission des affaires sociales – Rapporteur Mme LE LAGADEC

Un seul retour pour le registre des personnes vulnérables. Il a été conseillé à la commission d'aller au contact des personnes âgées. On a identifié 237 personnes (plus de 75 ans) sur la commune. Chaque membre de la commission a environ 23 personnes à visiter. Ce travail est en cours.

30 novembre : réunion du CCAS afin de présenter ce registre.

Pas de repas des aînés cette année. La mairie a commandé des coffrets (Cellier du Périgord) pour les personnes à partir de 70 ans. Il y a 230 foyers à distribuer, préférentiellement entre le 5 décembre et Noël. Se déclarer auprès de M. LE LAGADEC pour faire cette distribution.

Mme BERTRAND réfléchit à organiser un système de livraison à domicile de livres de la bibliothèque municipale, auprès des personnes rencontrant des problèmes de mobilité. Il faudrait faire un sondage auprès des administrés afin de savoir si cela répond ou pas à une demande des habitants et si oui, sous quelle forme.

10. HEURES COMPLEMENTAIRES

M. le Maire indique que des agents ont effectué des heures complémentaires au mois d'octobre 2020 :

- Mme LE DANVIC Céline : 67H.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Maire à payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de l'agent.

11. DIVERS

Arrêt maladie depuis le 9 novembre d'un agent. Il a été proposé à M. GRANGETAL d'intervenir quelques heures par semaine pour la surveillance de la pause méridienne et le ménage.

Refonte du PCS : M. EMMANUEL-EMILE ET Mme AURAIN vont s'en occuper.

M. le Maire propose d'avancer les prochains conseils municipaux à 19h30. Le conseil accepte.

Règlement intérieur de la bibliothèque municipale : M. le Maire fait lecture de ce règlement intérieur. Il est approuvé à l'unanimité par le Conseil et a vocation à être affiché à l'intérieur de la bibliothèque municipale.

M. le Maire en profite pour remercier l'équipe des bénévoles pour leur travail.

Prime annuelle des agents (240 euros) : Il est possible de retirer 1,5 euros par jour d'absence. Sur proposition de M. le Maire, il est décidé que cette prime sera versée de manière complète à tous les agents, sans retenue.

M. le Maire rappelle que l'association des parents d'élèves de l'école organise une vente de chocolats de Noël (date limite pour effectuer la commande : 12 novembre).

12. QUESTIONS DIVERSES

M. MEUNIÉ a été interpellé par rapport à l'évacuation des déchets verts. En effet, la fréquence proposée n'est pas suffisante. De plus, les modalités d'évacuation de ces déchets sont peu pratiques et peu adaptées pour les personnes ayant des problèmes de mobilité. Mme ARQUEY relève la même demande pour le tri sélectif. Le conseil s'engage à réfléchir à ces questions afin de proposer des solutions pour les personnes ayant des problèmes de mobilité.

M. MEUNIÉ se fait le porte-parole d'une plainte du voisinage du club-house de Verdélais. Une fête a eu lieu récemment en plein confinement. M. le Maire va se renseigner auprès du Président de l'Entente Sportive.

M. EMMANUEL EMILE a été interpellé par une personne qui relève des difficultés pour les transporteurs de trouver son lieu d'habitation.

M. MAINET remercie M. le Maire pour le courrier suite à la naissance de son enfant. Le conseil félicite chaleureusement Aurélien et la jeune maman !

Tableau des signatures – Conseil Municipal du 10 novembre 2020.

M. BERNADET Alain, Maire.	M. EMMANUEL-EMILE Juliot.
Mme LE LAGADEC Magali, 1^{ère} adjointe.	M. RAMON Wilfried.
M. DULUC Gérard, 2^e adjoint.	M. DEYRIARD Cédric. <i>Absent excusé</i>
Mme BANOS Catherine 3^e adjointe. <i>Absente excusée</i>	Mme POINSTAUD Aurélie.
Mme GAURY Angélique, 4^e adjointe.	M. ORGET Julien.
Mme AURAIN Christiane.	Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie. <i>Absente excusée</i>
Mme CHARDONNET Fabienne.	M. FIEVET Rudy.
M. MEUNIÉ Jean-Christophe.	Mme CHAUDERON Catherine. <i>Absente excusée</i>
Mme ARQUEY Patricia.	M. MAINET Aurélien.
Mme BERTRAND Nathalie.	